

Etudiants en situation de handicap

▶ Dispositions particulières

En cas de handicap ou de maladie invalidante, vous pouvez bénéficier :

d'un soutien pédagogique individualisé (tutorat)
d'un aménagement des épreuves d'examen ou de contrôle continu (tiers-temps, secrétaire, adaptations)

▶ Les aménagements des études et des examens

Des aménagements d'étude peuvent vous être proposés. Toutefois, pour en bénéficier, il convient de suivre la démarche suivante, dès votre inscription administrative soit, **au plus tard le 15 novembre de l'année universitaire faisant l'objet d'une inscription.**

Pour bénéficier de ces prestations, vous devez effectuer une démarche préalable, auprès du [Service Centre de Médecine Préventive](#).

Attention : cette démarche doit impérativement être **renouvelée chaque début d'année universitaire** lorsque le certificat initial porte la mention "dispositions définitives".

▶ Accompagnement

Vous souhaitez assurer l'accompagnement de vos camarades en situation de handicap tout en étant étudiant ?

Aide à la prise de notes pendant les enseignements.
Aide dans leurs déplacements sur le campus.
Assurer la fonction de secrétaire lors des examens (rédaction sous dictée).

[Pour en savoir plus, venez faire connaître auprès du service Handicaps et Accessibilités.](#)

[Téléchargez le prospectus ici](#)

Mis à jour le 15 mai 2019

▶ Coordonnées

Service Handicaps et Accessibilités

Jean Rouch

5

09 97 58 79

handicap@liste.parisnanterre.fr



Contact

Pour plus d'infos, [cliquez ici](#)

Foire aux questions

[Visitez la Foire aux questions du Service Handicap](#)

www.univ-lyon1.fr/terre.fr/etudiants-en-situation-de-handicap-243343.kjsp?RH=1491926305528